

Les Voltigeurs

RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX saison 2025-2026

Préambule: Dans un but de simplification des textes, le masculin seulement a été employé dans ce document. Tous les termes masculins désignent aussi bien le féminin, le cas échéant.

1. Le comité de direction

- a) La ligue de quilles Les Voltigeurs, est dirigée par un comité composé d'un Président, d'un VP-Statisticien, de deux vérificatrices financières, d'une personne responsable pour nos contributions volontaire.

2. Personnes éligibles

Toute personne pourra faire partie de la ligue moyennant paiement des frais de participation réguliers. Cette personne s'engage à participer aux parties régulières de la saison pour un statut de joueur permanent et de se conformer aux règlements de notre ligue. Un Substitut est accepté pour un remplacement d'un joueur absent.

3. Nombre d'équipes et nombre de joueurs par équipe

- a) Le comité de direction est responsable de déterminer le nombre d'équipes requis en fonction d'un taux de participation le plus élevé possible de la part des membres, de la pérennité et de la stabilité de la ligue. Actuellement elle se compose de 20 équipes.
- b) Le comité de direction est responsable de déterminer le nombre de joueurs requis par équipe, afin de rencontrer les critères et objectifs décrits à l'article précédent. Actuellement, chaque équipe se compose de 5 joueurs.
- c) Chacune des équipes à un capitaine, responsable de représenter son équipe et d'accomplir les tâches qui lui incombent.

4. Noms et numéros des équipes

- a) Pour fins de numérotation et statistiques, chaque équipe s'est fait attribuée un numéro d'équipe par tirage, effectué par les capitaines, à la fin de la saison régulière de l'année précédente.

Les Voltigeurs

5. Règlements généraux

1. La ligue débutera sa saison 2025-2026 selon la cédule déterminée d'avance pour 30 semaines régulières. La saison débutera de le vendredi 29 août, avec pause de 2 semaines pour les Fêtes. Contrainte, le Salon de Quilles nous oblige une pause pour la semaine de relâche
 - Suivront les 3 semaines d'éliminatoire et une journée abat-9.
 - La remise des bourses se fera lors du tournoi Abat-9.
 - a) Aucun substitut ne pourra participer à l'abat-9.
2. Les joueurs devront se présenter pour 12 h 15 afin d'être prêts à commencer à 12 h 45.
S.V.P., soyez à l'heure.
3. Tous les joueurs réguliers déboursent 20 \$ par semaine.
4. Pour chaque absence, le joueur déboursera 13 \$ à son retour pour chaque partie d'absence plus sa contribution de la semaine.
5. Chaque joueur a la responsabilité de communiquer avec son capitaine pour l'aviser de son absence.
6. En cas de maladie prolongée, le joueur avise le président ou la trésorière pour les modalités d'absence.
7. Un joueur substitut devra payer un montant de 15 \$.
8. Un substitut n'a droit à aucune bourse de fin d'année peu importe le nombre de remplacement qu'il a effectué.
9. Un couple, s'il le désire, pourra jouer dans une même équipe.
10. Tout joueur qui atteindra le chiffre 69 dans une partie devra débourser 0,50 cents et le remettre au capitaine. Seul le nombre 69 entraîne ce déboursé. La somme recueillie fera partie d'une bourse sur ce thème, lors des remises de fin de saison.
11. Pour la boule chanceuse, le montant minimum qui sera attribué est 5 \$ et le maximum 15 \$.
12. Le joueur, qui s'absentera pour 3 semaines consécutives, sans avis perd son statut régulier. La semaine suivante le joueur, sera substitué par un joueur fantôme « Dummy » avec une moyenne de 150 ou un par un nouveau joueur.

Les Voltigeurs

13. Si un joueur s'absente pour des vacances ou maladies d'une période ne dépassant pas 4 semaines, sa moyenne reste active durant cette période. Au-delà de 4 semaines, un « Dummy » sera appliqué à sa position avec une moyenne de 150. Un joueur régulier, qui planifie s'absenter pour une période dépassant 2 mois consécutifs, perdra son poste de régulier et sera automatiquement remplacé, sauf s'il trouve un remplaçant à titre de substitut. Cette clause s'applique également en cas de maladie prolongée et les règles du prorata s'appliqueront.
14. Les joueurs devront pratiquer au début, en alternance sur les 2 allées dans la période de temps allouées.
15. Il n'y aura pas de reprise de carreau durant la saison et les erreurs seront corrigées sur l'ordinateur avec l'accord des 2 capitaines sauf si le capitaine juge que cela est nécessaire tel qu'un joueur joue sur la mauvaise allée.
16. Un joueur échappe sa boule et, qu'elle traverse la ligne noire, cette situation sera considérée comme une boule lancée.
17. Si une boule est lancée et qu'il manque des quilles, il n'y a pas de reprise ni de correction à l'ordinateur. Une boule qui tombe dans le dalot et revient faire tomber des quilles sur l'allée, les quilles tombées ne comptent pas et une correction doit être effectuée au terminal.
18. Le handicap pour la saison et les éliminatoires est basé sur la plus haute moyenne d'équipe de l'ensemble des 20 équipes.
19. Tous les joueurs, ainsi que les nouveaux joueurs qui se joindront à la ligue après le début de la saison, auront 2 semaines pour établir leur moyenne. Durant ces 2 semaines, la moyenne de l'année précédente s'appliquera pour les anciens joueurs qui reviennent. Une moyenne de 150 s'appliquera pour les nouveaux joueurs. Si les nouveaux joueurs sont déjà inscrits dans la base de données du salon de quilles, leur moyenne s'appliquera et sera établie à partir de sa moyenne existante.
20. Les capitaines devront s'assurer que leurs joueurs respectent les consignes sanitaires du salon de quilles.
21. Seul, le capitaine ou son remplaçant aura droit de faire des corrections ou modifications sur l'ordinateur. Pour assistance, un autre capitaine ou un membre de la direction pourra apporter une aide.
22. Les parties parfaites d'équipe devront être validées par les initiales du capitaine adverse. Si non validées, elles ne seront pas considérées dans les statistiques.

Les Voltigeurs

- 23. Tout joueur dont le comportement porte préjudice à la ligue ou envers un ou plusieurs autres joueurs, de quelque nature que ce soit, pourra être expulsé sur recommandation du comité et/ou du salon de quilles.
- 24. Tout joueur qui cause un dommage aux équipements ou aux biens du salon de quilles sera tenu entièrement responsable et devra rembourser les dommages causés au Salon de Quilles.

Séries éliminatoires

Règlements et mode de fonctionnement

1) Durée

- a) Les séries éliminatoires sont d'une durée de **3** semaines et ont lieu à partir de la semaine suivant la fin de la saison régulière, selon le calendrier officiel déterminé par la ligue et déposé à la réunion annuelle.

2) Équipes éligibles

- a) Toutes les équipes sont éligibles pour les séries éliminatoires, peu importe leur rang au classement à la fin de la saison régulière.

3) Calculs des points

- a) Le handicap total de chacune des équipes à la fin de la saison régulière sera utilisé pour fins de calcul pendant toute la durée des séries.
- b) Le handicap d'équipe est invariable (demeure inchangée) pour les séries.
- c) Un joueur absent peut être remplacé par un joueur substitut mais son résultat n'est pas considéré dans le score de l'équipe.
- d) Lorsqu'un joueur absent ne peut être remplacé, on utilise sa moyenne et son handicap établis à la fin de la saison régulière pour fins de calcul.
- e) Les points sont distribués en mode Petersen pour les 3 parties comme à la saison régulière mais il n'y a pas de points Petersen distribué pour le total des 3 parties. Les points d'allées (2-1-0) ne seront pas comptabilisés. Le total des quilles abattues est pris en compte pour le départage en cas d'égalité.

4) Affichage des résultats

Les Voltigeurs

- a) Les résultats des parties et le classement cumulatif de chacune des semaines des séries seront rendus disponibles aux joueurs par l'utilisation d'un tableau d'affichage mis à jour en temps réel, au salon de quilles.
- b) Pour les éliminatoires, les allées seront choisies par tirage. Le numéro choisi par le capitaine sera le nouveau numéro d'équipe pour la saison suivante.
- c) Lors des 3 semaines éliminatoires, à chacune des 3 parties, les équipes changent d'allée. Les équipes paires se déplacent vers la prochaine allée paire (vers la droite) et les équipes impaires se déplacent vers la prochaine allée impaire (vers la gauche).
- d) En cas d'égalité dans la moyenne individuelle, le prix sera remis au joueur qui aura le plus de quilles abattues à sa fiche.
- e) En cas d'égalité de points entre deux équipes, l'équipe qui aura le plus de quilles abattues sera gagnante.
- f) Pour avoir droit à un prix individuel, un joueur devra avoir joué les 2/3 des rencontres (60 parties). Les prix individuels seront attribués au prorata selon le nombre de parties jouées.
- g) Pour les prix d'équipe, un joueur aura droit à une bourse selon le nombre de parties.
- h) Le montant des bourses est déterminé par le comité de direction par une grille pré établie et revalidé annuellement. Les bourses sont relatives aux montant cumulés durant la saison. Cette répartition sera distribuée de façon équitable aux joueurs réguliers pour qu'il n'y ait pas d'écart majeur entre les joueurs.

Ex., si un membre réalise à la fois le plus haut triple et le plus haut simple de la saison, **seul un prix des deux** lui sera accordé. S'il advenait qu'un joueur soit éligible à plus d'un des prix décrits à ces articles, il se verrait alors remettre le plus avantageux des prix éligibles.

- i) La ligue doit atteindre 95% des présences durant la saison régulière pour obtenir une gratuité de paiement lors de la session Abat-9. Le prix facturé par le Salon de Quilles est au prorata de ce %. Le prix facturé aux joueurs pour l'Abat-9 est le même que celui de la saison soit 20 \$ et le total des recettes de cette journées moins ce qui nous est facturé par le salon de Quilles sera distribué en bourse Abat-9.